



La gazette du Théâtre

n°5 novembre 2014

Mais que s'est-il passé à Ligugé ?

Du 7 au 25 octobre devait se tenir à la médiathèque de Ligugé, une exposition du photographe Laurent Prysmicki. Le projet de cette exposition est clair : à travers des photographies centrées sur les éléments architecturaux ou de décor de l'ancien théâtre de Poitiers, donner à voir des éléments du patrimoine du XXème siècle, expliquer l'architecture d'Edouard Lardillier pour approcher l'histoire des salles de spectacle de l'époque.

Que s'est-il donc passé pour qu'à quelques jours du vernissage, alors que les invitations allaient être envoyées et que les affiches étaient tirées, Laurent Prysmicki soit averti que son exposition était annulée ?

Que s'est-il passé pour que les éluEs de la municipalité de Ligugé s'opposent finalement à ce que la médiathèque accueille cette exposition, alors qu'une convention était déjà signée et qu'un chèque de caution était même déposé ? C'est ce que nous cherchons à comprendre depuis plusieurs semaines auprès de Mme la Maire de Ligugé, qui n'a, pour l'instant, pas donné suite à nos demandes légitimes d'explications.

En l'absence de clarifications officielles, toutes les interrogations sont permises :

La municipalité de Ligugé est-elle opposée aux expositions, quelles qu'elles soient, au sein de sa médiathèque ? parce que

le parking est trop petit pour accueillir toutes les visiteurs et visiteuses potentielles ? parce qu'elle ne peut assurer un éclairage ad hoc en ces temps de restrictions budgétaires ? parce qu'elle a peur que les œuvres soient dégradées par le public ?...

La municipalité de Ligugé est-elle opposée aux expositions de photographies, quelles qu'elles soient, au sein de sa médiathèque ? Parce que la

photographie n'est que le 6^{ème} art ? parce que selon le point de vue du photographe, on fait dire ce qu'on veut à une photographie ? parce qu'avec les logiciels de retouche, le public n'est jamais sûr de la véracité de ce qu'il voit ?...

nez partout, y compris dans des affaires dont seuls les éluEs savent précisément de quoi il retourne réellement ?...

La municipalité de Ligugé est-elle opposée à l'exposition de photographies dont l'auteur est membre du collectif

de défense de l'ancien théâtre de Poitiers ? parce que ce qui se passe à Poitiers ne regarde que Poitiers ? parce que transformer l'ancien théâtre de Poitiers en galerie marchande, bureaux et appartements de luxe c'est quand même une très bonne idée ?...

Si la réponse à toutes ces questions est NON, faut-il voir dans la décision de la municipalité de Ligugé d'annuler l'exposition de photographies de Laurent Prysmicki une volonté de ne pas s'attirer les foudres du président de la communauté de communes Grand Poitiers qu'elle vient d'intégrer. L'avis que porte le député maire de Poitiers sur le collectif de défense de l'ancien théâtre et ses actions étant bien connus ?

Nous n'irons pas jusqu'à penser que des pressions auraient pu être exercées, l'autocensure pour préserver des intérêts est un mécanisme bien connu de toutes celles et tous ceux qui ont quoi que ce soit à gagner à rejoindre un regroupement, quel qu'il soit...

Valérie Soumaille



La municipalité de Ligugé est-elle opposée aux expositions de photographies d'auteurEs membres de collectifs de citoyenNES, qu'elles qu'ils/elles soient au sein de sa médiathèque ?

parce qu'il faut se méfier des citoyenNES, on leur donne ça et ils demandent ça ? parce que ces citoyenNES, ils finissent par mettre leur

L'audience avant Noël ?

La municipalité a envoyé son mémoire de défense, nous avons versé nos dernières pièces au dossier : plus rien ne saurait retarder l'audience devant le tribunal administratif devant juger de la validité de la délibération décidant la vente du théâtre historique de Poitiers.

Rappelons brièvement toutes les raisons qui doivent, selon nous, conduire le tribunal à invalider une délibération contraire au droit et à l'intérêt des poitevins. Il y a tout d'abord une évaluation plus que contestable du bâtiment par les Domaines : elle est datée de 3 mois après la clôture de l'appel à projets et surtout, elle est bien en deçà de la valeur du marché. Rappelons, en effet, que les deux locaux commerciaux cédés à l'investisseur, le seraient pour 210 000 euros, somme remboursée en 6 ans à l'acheteur grâce à l'encassement des loyers jusque-là perçus par la municipalité. Un vrai cadeau qu'on a bien de la peine à comprendre et un gros manque à gagner pour les finances publiques. Rappelons également que la partie salle de spectacles et salles annexes seraient cédées pour 300 000 euros pour 2000 m², soit 150 euros du m², c'est-à-dire le prix d'un terrain nu à 5 kms de Poitiers alors qu'un appartement dans le futur ensemble du printemps de 163 m² a été vendu pour 800 000 euros (plus de 4000 euros du m²).

Il y ensuite cette explication du maire qui tente de justifier un tel prix par le fait que l'investisseur aurait à sa charge la réalisation d'une dalle permettant de séparer la salle d'arts visuels restant publique, du reste du bâtiment devenant privé : cela s'apparente à une commande publique et aurait dû faire l'objet d'un appel d'offre, ce qui n'a pas été le cas.

Il y a également le fait que la délibération a été votée alors que le déclassement du théâtre n'était pas prononcé par le ministère de la culture. Il y a encore le fait que l'appel à projet fait état de deux types de gestion des parties communes or ce type de copropriété est incompatible avec la domanialité publique...

Des arguments de fond

Cessons là l'énumération : les raisons ne manquent pas et ce ne sont pas de simples arguties juridiques. Chacun de ces arguments soulignent un peu plus où on peut dénicher, en cette affaire, l'intérêt général. Il n'est pas dans la cession de deux commerces dont on perd les loyers alors qu'on invoque l'insuffisance des finances

publiques pour maintenir une structure culturelle dans le bâtiment. Il n'est pas dans le fait de solder au cœur de la ville un espace de plus de 2000 m² alors qu'on n'en conserve que 300 ou 400 (si on compte les réserves) pour le projet d'une misérable petite salle d'exposition. Il n'est pas dans le déclassement d'une salle de spectacle (que l'on force après l'avoir omis) quand il manque d'espaces scéniques, de salles de répétitions pour la pratique amateur, préprofessionnelle et locale. Il n'est pas dans le cadeau d'une telle surface à un promoteur qui transforme un espace de rencontres en un espace privé destiné à quelques privilégiés qui s'offriront ainsi au cœur de la ville un logement luxueux.

Attendons donc que le tribunal dise le droit. S'il choisissait de valider la délibération décidant la vente, le combat ne serait pas pour autant fini. Nous attaquerons alors le projet du promoteur à travers le permis de construire. Car la privatisation du théâtre de Poitiers n'est pas seulement contraire à l'intérêt général, il est aussi contraire à l'intérêt patrimonial de la ville.

Jacques Arfeuillère

Le projet de saccage sauverait le centre-ville de Poitiers !

Mme Persico prend les désirs de l'équipe municipale pour la réalité. Lorsque les commerçants de Poitiers évoquent dans leur lettre ouverte au maire leur désir de voir se réaliser le projet du théâtre, il y a des élus pour lire dans cette mention une adhésion au projet. Pourtant, la référence au théâtre dans la lettre ouverte des commerçants est loin de refléter une quelconque impatience pour le projet misérable d'une salle d'arts visuels de 300 m² en sous-sol à l'audience qu'on peut d'ores et déjà prévoir de confidentielle. Sont-ce les boxes commerciaux qui les feraient saliver ? Ou les quelques logements de grande luxe promis sur les étages supérieurs ?

Bien sûr que non. Ce que nous savons, au Collectif de défense du théâtre après 18 mois de lutte, c'est que bien des commerçants, comme beaucoup de poitevins, se souviennent de ce qu'un lieu de culture populaire apporte dans les habitudes de déplacements des uns et des autres : un tel lieu, mieux qu'un H&M qu'on peut trouver à la périphérie commerciale, donne l'envie de se rapprocher de là d'où vient la vie, du cœur qui bat, celui qui répond à notre besoin de sociabilité. Plus que de parkings, d'accès en voiture ou de locomotive commerciale, les poitevins cherchent cette chaleur que cœur d'agglomération semble avoir vitrifiée dans la blancheur de ses pavés. Et ce n'est pas le saccage du théâtre qui la ressuscitera.

Jacques Arfeuillère